

Conseil Communal du 03 décembre 2018

Présents :

M. Bairin, Bourgmestre
 Mrs Legrand, Henriët et Archambeau, Echevins
 MM. Hallet, Margrève, Fafchamps, Servais, Xhurdebise, Conseillers
 Mme Lignoul, Présidente du CPAS
 Mme Close, Directrice générale f.f.
 Excusée : Mme Collignon

Ordre du jour

Le Bourgmestre ouvre la séance à 20h00

Séance Publique :**1/ Procès-verbaux des séances publiques des 24/10/2018 et 10/11/2018. Approbation.**

Le Conseil,

Vu le Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu que M. Hallet souhaite modifier une phrase au point n° 2 du procès-verbal de la séance du 10/11/2018 ;

Vu qu'en effet il demande que la phrase "Considérant que M. Hallet signale que l'avis de la Directrice financière est pertinent mais illisible" soit remplacée par "Considérant que M. Hallet signale que l'avis de la Directrice financière est favorable mais peu lisible" ;

A l'unanimité :

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique du 24/10/2018.

APPROUVE le procès-verbal de la séance publique 10/11/2018 moyennant la correction susmentionnée.

2/ Elections communales du 14 octobre 2018. Communication de la validation.

La Directrice générale f.f. porte à la connaissance à l'Assemblée de l'arrêté du Gouverneur de la Province de Liège, en date du 16 novembre 2018, validant les élections communales du 14 octobre 2018.

Aucun recours n'a été introduit.

Cet arrêté du Gouverneur constitue donc la notification prévue à l'article L4146-13 du Code de la Démocratie et de la Décentralisation.

L'installation peut avoir lieu.

a)

La liste n° 7 - PP - obtient zéro siège

La liste n° 14 - ENSEMBLE - obtient 7 (sept) sièges

La liste n° 15 - AVEC VOUS - obtient 4 (quatre) sièges

b) Désignation et classement des élus titulaires : sont proclamés élus Conseillers communaux :

Liste n° 14 – ENSEMBLE	Liste n° 15 – AVEC VOUS
BAIRIN Francis	MARGREVE Victorine
LEGRAND Claude	PIETTE Francis
LIGNOUL Anne	GUSTIN Cédric
HENRIET Pascal	GODEFROID Claudy
XHURDEBISE Patrice	
MARET Anaïs	
ROUMEZ Jacqueline	

c) Désignation et classement des élus suppléants :

Liste n° 14 – ENSEMBLE	Liste n° 15 – AVEC VOUS
ENGLEBERT Maryanne	CAUFRIEZ Marianne
GUSTIN Thierry	HURDEBISE Jean-Cyrille
MARTIN Cécile	COLLIGNON Françoise
MARQUET Michel	SEPULT Alison
	LALLOYER Jean-Michel
	COLLARD Maryse
	PETRE Christel

3/ Examen des conditions d'éligibilité et des incompatibilités.

Le Conseil,

Considérant que les élections communales ont eu lieu le 14 octobre 2018 et qu'elles ont été validées par le Gouverneur de la Province de Liège en date du 16 novembre 2018 ;

Vu le rapport du 3 décembre 2018 duquel il résulte que les pouvoirs de tous les membres élus lors du scrutin communal ont été vérifiés par les services de la population de la commune et, qu'à ce jour, ils continuent de remplir toutes les conditions d'éligibilité prévues aux articles L4121-1 et n'ont pas été privés du droit d'éligibilité selon les catégories prévues à l'article L4142-1 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Vu que le Bourgmestre constate, qu'à la date de ce jour, aucun membre élu lors du scrutin du 14/10/2018 ne tombe dans un des cas d'incompatibilité prévus aux articles L1125-1 à L1125-7 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation ;

Considérant que rien ne s'oppose à la validation des pouvoirs des nouveaux élus présents en séance ;

DECLARE que les pouvoirs des onze conseillers élus sont validés.

4/ Prestation de serment des conseillers communaux.

M. Legrand, Premier Echevin sortant, reçoit entre ses mains la prestation de serment de M. Bairin, Bourgmestre réélu, qui le preste en qualité de conseiller communal, tel que prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et dont le texte suit « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.* ».

M. Bairin, Bourgmestre sortant réélu conseiller, invite les élus présents à prêter entre ses mains le serment prévu à l'article L1126-1 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation et dont le texte suit « *Je jure fidélité au Roi, obéissance à la constitution et aux lois du peuple belge.* ».
Les dix élus prêtent successivement serment et sont alors déclarés installés dans leur fonction de conseiller communal.

Séance à huis clos:

Le Bourgmestre clôt la séance à 20h30

Par le Conseil,

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

V. Close

F. Bairin